VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 09 Octobre 2025

Délibération n°6
DEL 2025/065

OBJET : CA AMICALE LAÏQUE DE GRAULHET Remplacement d'un conseiller municipal décédé	
Date de convocation : **02 octobre 2025**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 09 octobre 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 28
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - Mme BANGI Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 5
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd)
Mme BORDES Mélanie (pouvoir POSER Nicolas)
M. DURAND Eric (pouvoir BELOU Florence)
Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien)

Absents sans pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : Mme LAVIT Michelle.

Résultat du vote : **ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

Pour : 18

Contre : 3

Abstention : 12

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-33,

Vu la délibération n°2020/046 en date du 27 juillet 2020 relative à l'élection des représentants au conseil d'administration de l'Amicale Laïque de Graulhet,

CONSIDÉRANT que consécutivement au décès de Monsieur Marc MIRALES, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'Administration de l'Amicale Laïque de Graulhet et de procéder à l'élection d'un nouveau membre,

Considérant que M. le Maire propose M. BLESS Mathieu comme conseiller municipal remplaçant de M. MARC MIRALES,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après appel à candidatures, le conseil municipal procède à l'élection des représentants au conseil d'administration de l'Amicale Laïque de Graulhet,

Considérant que le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 33
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- bulletins blancs à déduire : 0
- nombre de suffrages exprimés : 33

Considérant que M. BLESS Mathieu *a remporté la majorité des suffrages exprimés, à savoir 18 voix,*

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- DE PROCEDER A L'ELECTION DE **M. BLESS Mathieu.**

- DE PROCLAMER **M. BLESS Mathieu**, représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration de l'Amicale Laïque de Graulhet,

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance : **Michelle LAVIT**

MAIRIE DE GRAULHET (81) TARN

Déposée en Préfecture le : 20 OCT. 2025

Publiée le : 20 OCT. 2025

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »